



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/176
S/1997/442
12 juin 1997
ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 72 b) de la liste préliminaire*

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MESURES DE
CONFIANCE À L'ÉCHELON RÉGIONAL

Lettre datée du 6 juin 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République du Congo
auprès de l'Organisation

Dans le cadre du débat général sur le point 72 b) de l'ordre du jour, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire circuler, comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la déclaration du Gouvernement de la République du Congo suite aux changements politiques intervenus en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) (voir annexe).

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Daniel ABIBI

* A/52/50.

ANNEXE

Déclaration faite le 21 mai 1997 par le
Gouvernement de la République du Congo

Les relations entre la République du Congo et la République démocratique du Congo sont des relations séculaires, fraternelles et multiformes. C'est dans le cadre de ces relations privilégiées que le Gouvernement de la République du Congo a déployé des efforts sur les plans bilatéral et multilatéral aux fins de rechercher une solution pacifique à la crise qu'a connue la République démocratique du Congo.

Le Président de la République, le professeur Pascal Lissouba, s'y est personnellement engagé, réaffirmant à chaque fois son entière conviction que la paix et la sécurité en République démocratique du Congo reposent sur la sauvegarde et la consolidation de la démocratie, ainsi que sur les systèmes participatifs de gouvernance.

Aujourd'hui, le Gouvernement de la République du Congo se réjouit des efforts entrepris par le peuple frère de la République démocratique du Congo et de ses nouvelles autorités pour éviter un climat social et politique fait de revanche.

La République du Congo, assurant la présidence du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, s'appuyant sur la Déclaration dite de Brazzaville, du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du 6 décembre 1996, réaffirme solennellement que l'instauration de la paix et de la coexistence fraternelle des peuples de notre sous-région est une garantie de démocratie et de développement.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République du Congo prend acte de l'avènement des nouvelles autorités politiques de la République démocratique du Congo et exprime son entière disponibilité à soutenir leurs efforts de reconstruction dans la démocratie.

Le Gouvernement de la République du Congo lance un appel à la communauté internationale pour lui permettre de faire face à l'afflux massif des réfugiés sur son territoire et créer ainsi les conditions d'un retour dans leurs pays d'origine.

En conclusion, le Gouvernement de la République du Congo réaffirme sa détermination à sauvegarder les liens de consanguinité et de fraternité qui unissent les peuples de la République du Congo et de la République démocratique du Congo.
